

Séance du Conseil du
9 juillet 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 9 juillet 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM Pierre Martineau et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 4 juin et extraordinaire du 11 juin 2018;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Formation d'un comité pour la démarche participative avec Vivre en Ville;
 - b) Demande de subvention du Club Magny-Gym;
 - c) Acceptation de la démission de M. Pierre Lachance, préposé aux parcs;
 - d) Mise en vente de l'immeuble du 524, route du Souvenir; terrain résidentiel pour construction;
 - e) Demande de dérogation par l'entreprise Atelier de Soudure M.G. inc. pour une entrée excédentaire.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Règlement numéro 2018-10 concernant la modification des limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité;
 - b) Acceptation de l'année optionnelle 2018-2019 pour le contrat de déneigement des chemins d'hiver de la municipalité;
 - c) Octroi du contrat pour la démolition de l'immeuble du 524, route du Souvenir (ancien poulailler);
 - d) Résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
 - e) Avis de motion, amendement au règlement numéro 2013-08 concernant l'utilisation de l'eau potable.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions générales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège #1
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absent : M. Jonathan Daigle, siège #2

2018-07-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2018-07-02

Adoption des
procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 4 juin et extraordinaire du 11 juin 2018

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 juin et extraordinaire du 11 juin 2018, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés comme ils ont été rédigés.

2018-07-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1800221 au numéro C1800285, du dépôt direct numéro P1800197 au numéro P1800252, des paiements Accès D du numéro L1800061 au numéro L1800072 pour la somme de 1 210 923,26 \$ et les salaires pour une somme de 65 357,24 \$ totalisant ainsi 1 276 280,50 \$.

6. Affaires nouvelles

2018-07-04

Formation d'un
comité pour la
démarche
Vivre en Ville

a) Formation d'un comité pour la démarche participative avec Vivre en Ville

CONSIDÉRANT QUE notre périmètre d'urbanisation comprend des parcelles de terrains pouvant être développées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la formation d'un comité de travail composé d'au plus 18 personnes permettant de faire évoluer ce dossier de développement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner la formation du comité de travail composé d'au plus 18 personnes et d'accepter le mode de fonctionnement proposé par le service de l'urbanisme et l'organisme Vivre en Ville. Le comité sera composé de :

- Propriétaires d'immeubles compris dans le secteur d'intervention ou de voisins limitrophes;
- Promoteurs de projets de développement résidentiel;
- Représentants d'entreprises;
- La présidente du comité Culture et Patrimoine;
- Deux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- L'inspecteur municipal pour le Service d'urbanisme de la Municipalité;
- D'urbanistes de la MRC de Montmagny;
- La directrice générale de la Municipalité;
- Membres du Conseil municipal;
- Représentants de Vivre en Ville.

Que le présent préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2018-07-05

b) Demande de subvention du Club Magny-Gym

Demande de subvention
Magny-Gym

CONSIDÉRANT QUE le Club Magny-Gym de Montmagny demande un remboursement de 10 % des coûts d'inscriptions pour les résidents de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE vingt-six gymnastes d'ici ont participé aux sessions d'hiver et printemps 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

D'accorder une somme de 551,56 \$ au Club Magny-Gym pour le remboursement de 70 % de la différence des coûts payés par les résidents de Cap-Saint-Ignace.

M^{me} Pauline Joncas, conseillère, s'abstient de voter puisque sa fille est gymnaste au Club Magny-Gym.

2018-07-06

Démission Pierre Lachance, préposé au parc municipal Optimiste

c) Acceptation de la démission de M. Pierre Lachance, préposé aux parcs

CONSIDÉRANT QUE

M. Pierre Lachance, préposé aux parcs, a déposé sa démission le 26 juin 2018 et que son départ est effectif le même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la démission de M. Pierre Lachance en date du 26 juin 2018 comme préposé aux parcs et la date de fin d'emploi soit effective le même jour. Le Conseil demande qu'une lettre de confirmation d'emploi lui soit transmise.

2018-07-07

Mise en vente 524, route du Souvenir, terrain résidentiel

d) Mise en vente de l'immeuble du 524, route du Souvenir; terrain résidentiel pour construction

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut mettre en vente un terrain qui lui appartient au 524, route du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE

l'ancien poulailler présent sur le terrain sera démoli avant de pouvoir transféré l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité veut stimuler la construction de résidences dans son périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE

cette vente sera assujettie à une clause de construction d'une résidence principale dans un délai de 2 ans suite à la signature de l'acte notarié;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De fixer le prix minimal pour l'immeuble du 524, route du Souvenir à 35 000 \$, terrain d'une superficie de 1 484 m². Le terrain est desservi par le service d'aqueduc et le sera incessamment par les égouts. Le futur propriétaire aura l'obligation de construire une résidence permanente dans les deux ans qui suivront la signature de l'acte notarié. Un avis public de mise en vente sera publié sous peu et les personnes intéressées devront déposer une offre formelle auprès de la Municipalité selon les délais qui seront déterminés.

2018-07-08

Demande élargissement
entrée Atelier Soudure
M.G. inc.

**e) Demande de dérogation par l'entreprise Atelier de Soudure M.G. inc.
pour une entrée excédentaire**

CONSIDÉRANT QUE

M. Martin Gamache de Atelier de soudure M.G. inc. adresse une demande à la Municipalité afin qu'elle lui autorise une largeur d'entrée commerciale et industrielle de 44,40 mètres;

CONSIDÉRANT

la résolution 2016-10-05 qui autorise une largeur d'entrée de 18,28 mètres pour les lots 5 467 303, 5 467 304 et 5 467 305 pour 18,28 mètres;

CONSIDÉRANT QUE

le propriétaire demande de fermer l'espace entre ses deux entrées suite à quelques accidents en raison de la largeur insuffisante,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT
VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION**

D'accepter une largeur maximale d'entrée commerciale et industrielle pour les lots 5 467 303, 5 467 304 et 5 467 305 de 35 mètres, et ce, pour faciliter l'accès et permettre aux camions remorques de faire les livraisons et la récupération de façon sécuritaire. Le ou les propriétaire(s) des lots devront assumer tous les frais des modifications apportées à leur entrée.

M. Pierre Martineau s'abstient de voter.

7. Affaires commencées

2018-07-09

Règlement 2018-10
Modification des
limites de vitesse
certaines rues

**a) Règlement numéro 2018-10 concernant la modification des
limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité**

RÈGLEMENT 2018-10

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
SUR LES RUES JACQUES-BERNIER, PIERRE-RICHARD,
MERLE-BLEU, COTEAU, LILAS, ORMES ET TREMBLES**

ATTENDU QUE

le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une Municipalité de fixer par

règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'

un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tenue le 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le règlement 2018-10 concernant la modification des limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

2018-07-10

Année optionnelle
2018-2019 déneigement
chemins

b) Acceptation de l'année optionnelle 2018-2019 pour le contrat de déneigement des chemins d'hiver de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE

le contrat pour le déneigement des chemins de la municipalité a été octroyé avec la résolution 2015-09-07;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat initial pour les trois années avec l'entrepreneur *Les Concassés du Cap inc.* se terminait avec la saison 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat comprend l'option de renouvellement pour deux années, soit pour 2018-2019 et 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'année optionnelle 2018-2019 pour le contrat de déneigement des chemins de la municipalité avec *Les Concassés du Cap inc.* Le montant du contrat pour l'année 2018-2019 est de 409 969,58 \$ taxes incluses pour le déneigement des chemins, trottoirs et l'ouverture des routes au printemps.

2018-07-11

Contrat à MG&F
démolition poulailler

c) **Octroi du contrat pour la démolition de l'immeuble du 524, route du Souvenir (ancien poulailler)**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres sur invitation tel que demandé par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le processus avait été lancé il y a un bon moment et par conséquent, le présent processus d'appel d'offres est ratifié;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend l'enlèvement du revêtement extérieur, la disposition dans un site autorisé, la démolition complète du bâtiment et le transport et la disposition des débris;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission de la part de Michel Gamache & Frères au montant de 28 227,80 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat relatif à la démolition de l'immeuble du 524, route du Souvenir, à Michel Gamache & Frères pour la somme de 28 227,80 \$ taxes incluses. Conformément au devis et à sa soumission, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2018-07-12

Permis MTQ en cas de
travaux d'urgence

d) **Résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité durant l'année 2018 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace se porte garante de tous les travaux prévus et non prévus qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander au préalable l'autorisation pour chaque intervention prévu, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme M^{me} Sophie Boucher, à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

Avis de motion,
amendement règlement
2013-08

e) **Avis de motion, amendement au règlement numéro 2013-08 concernant l'utilisation de l'eau potable**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-08
CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU**

Je, soussigné, Pierre Martineau, conseiller, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement amendant le règlement numéro 2013-08 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2018-07-13

10. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 h 44.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse